

# MISE A DISPOSITION DU JARDIN MODERNE

## LA FORMULE CAFÉ CONCERT

---

*Ces points sont repris et précisés dans la convention à signer avec le Jardin Moderne*

### LA FORMULE CAFÉ CONCERT

*L'accueil d'événements organisés par des associations est une des activités du projet global du Jardin Moderne. La formule Café Concert est issue des échanges qui ont eu lieu lors du forum de 2015. Elle est présentée dans le projet d'activités 2015 et a pour objectif de répondre au besoin de souplesse dans l'accueil de concerts, notamment pour les petites formes dont l'équilibre économique est fragile.*

*Cette mise à disposition est possible les mardi, mercredi, et jeudi, jusque 23h00. L'organisation de votre événement doit s'appuyer sur des moyens techniques légers, et doit pouvoir cohabiter avec les autres activités du lieu (répétition, formation, restaurant...).*

*Ce sont ces conditions qui permettent de faire baisser les coûts d'organisation.*

### LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- ▶ Les statuts signés de votre association (pour une 1ère demande ou modification depuis la demande précédente) ;
- ▶ Une copie du récépissé de déclaration en préfecture (pour une 1ère demande) ;
- ▶ Une copie de la police d'assurance de votre association, responsabilité civile et multirisque professionnelle couvrant les risques de vol et de dégradation, ainsi qu'une assurance spécifique lors des événements particuliers (MAIF, AGF...) ;
- ▶ Formulaire d'adhésion de l'association au Jardin Moderne (pour une 1ère demande) ;
- ▶ Le chèque de caution et le chèque de mise à disposition.

### LES OBLIGATIONS :

- ▶ Faire adhérer votre association au Jardin Moderne ;
- ▶ Signer la convention de mise à disposition entre votre association et le Jardin Moderne ;
- ▶ Déclarer votre événement à la SACEM (Emmanuel Plaine - 02 90 92 21 94) ;
- ▶ Déclarer vos recettes de billetterie au CNV (taxe de 3,5 % hors taxe de vos recettes billetterie – [www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)) ;
- ▶ Présenter vos supports de communication au Jardin Moderne avant leur publication à [comm@jardinmoderne.org](mailto:comm@jardinmoderne.org) ;
- ▶ Nettoyer les locaux et les extérieurs à la fermeture des locaux comme décrit dans la convention de mise à disposition.

### LE JARDIN MODERNE PRENDRA EN CHARGE :

- ▶ L'accueil et l'accompagnement de votre équipe et des artistes par le régisseur ;
- ▶ L'installation, la mise à disposition, et le démontage d'un système son léger, destiné à amplifier les voix et les instruments sans amplification (par exemple : 2 enceintes yamaha DXR 12, 1 caisson DXS 15, 1 table de mixage 8 entrées micros + 2 stéréo, 2 circuits retours, micros et DI selon décision du régisseur) ;
- ▶ L'installation d'un éclairage léger de l'espace scénique par le régisseur du Jardin Moderne ;
- ▶ La sécurité des personnes par le biais d'un agent de sécurité d'une société agréée (accès principal, évacuation...) ;

# MISE A DISPOSITION DU JARDIN MODERNE

## LA FORMULE CAFÉ CONCERT

---

### ENFIN, NOUS RAPPELONS QUE :

- ▶ Aucune performance physique, pyrotechnique ou autre, de nature à mettre en danger les personnes présentes, ne peut avoir lieu;
- ▶ Les concerts doivent être terminés à 22h45 maximum ;
- ▶ Votre billetterie sur place ne peut être ouverte avant 18h30 ;
- ▶ Aucune décoration ne peut être installée dans le lieu ;
- ▶ Le Jardin Moderne ne fournit pas les repas ;
- ▶ En aucun cas la vaisselle du restaurant du Jardin Moderne ne peut être utilisée. La remise en température des plats et la plonge s'effectuent dans la loge ;
- ▶ Un service de 30 assiettes, 30 couteaux et 30 fourchettes est à votre disposition dans le placard de la loge. Nous ne fournissons pas les plats ;
- ▶ Le nettoyage des couverts et assiettes utilisés est à la charge des organisateurs. Il se fait dans la loge, la vaisselle doit être correctement lavée, rincée, essuyée et rangée dans le placard ;
- ▶ La billetterie est sous votre responsabilité et les recettes vous reviennent entièrement ;
- ▶ La gestion du bar est sous la responsabilité du Jardin Moderne et les recettes lui reviennent entièrement ;
- ▶ Le Jardin Moderne diffuse dans le cadre de sa communication (programme, site, dossier de presse....) les informations concernant votre événement ;
- ▶ Le Jardin Moderne se réserve le droit d'inviter jusqu'à 18 personnes lors de votre événement (salariés du lieu, partenaires, adhérents, liste nominative fournie, hors jauge billetterie);
- ▶ Les musiciens répétant dans le lieu pendant votre événement peuvent circuler librement (liste nominative fournie, hors jauge billetterie);
- ▶ La gestion du son pendant les concerts est sous la responsabilité du Jardin Moderne ;
- ▶ L'affichage sauvage est interdit et répréhensible ;
- ▶ La formule prévoit la mise à disposition d'une seule loge.

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

▶ **Amandine Aubry :**

[mediation@jardinmoderne.org](mailto:mediation@jardinmoderne.org) – 02 99 14 45 99